



Rapport d'activités

Fédération

Forêt

Président: Assan Césaire BAKARY
Vice-président: Alessio FUSER



SOMMAIRE

I. Composition de la Fédération

II. Indicateurs de l'année 2024

III. Activités réalisées

IV. Problèmes rencontrés

V. Perspectives

VI. Conclusion



I. Composition de la Fédération

La Fédération Forêt compte 7 adhérents:

- Bois et Placage de Loupola : *M. Georges BITAR*
- Congolaise Industrielle des Bois (CIB-OLAM): *M. Benoît SIMON*
- Industrie Forestière de Ouessou (IFO) : *M. Patrick GEFFROY*
- Likouala Timber : *M. Alessio FUSER*
- Mokabi SA: *M. Assan Césaire TSINGA BAKARY*
- Société Sino-Congo Forêts (SICOFOR): *M. ZHAN KEQIAN*
- Thanry Congo: *M. YIMING*

II. Indicateurs de l'année 2024

Production de bois de janvier au 30 octobre 2024 (Unité: m3)

Entreprises	Grumes	Sciages humides	Lamellés collés	Autres produits transformés		
				Bois moulurés	Bois séchés	Contre-plaqués
CIB Olam	286 716	87 445	5 447	1 933	31 579	-
IFO	172 142	22 902	5 092	-	11 426	-
Likouala Timber	70 346	15 078	1 777	-	10 812	1 731
Mokabi S.A	75 837	81 622	-	-	-	-
Thanry CONGO	6 530	3 000	-	-	371	-
Bois et Placage de Loupola	-	-	-	-	-	-
SICOFOR	-	-	-	-	-	-
Total	611 571	210 047	12 316	1 933	53 817	1 731

La production globale des 7 entreprises de janvier au 30 octobre 2024 se présente de la manière suivante:

- Grumes: 611 571 m³**
- Bois sciés: 210 047 m³**
- Lamellé collés: 12 316 m³**
- Bois moulurés : 1 933 m³**
- Bois séchés : 53 817 m³**
- Contreplaqués : 1 731 m³**

N.B: Comme on peut le constater, aucune entreprise de la Fédération des Forêts n'a bénéficié d'une autorisation exceptionnelle d'exportation des grumes. Ce rapport n'a pas donc traité le volet des grumes exportées par les sociétés bénéficiaires de ces titres.

Effectifs des travailleurs des entreprises forestières au 30/10/2024

Entreprises	Effectifs	Observations
CIB Olam	1608	<i>Dont 108 femmes et 60 Autochtones + 608 sous-traitants hors effectifs CIB</i>
IFO	852	<i>28 femmes + 23 Autochtones</i>
Likouala Timber	920	<i>Non spécifié</i>
Mokabi S.A	599	<i>62 femmes et 16 Autochtones</i>
Thanry CONGO	433	<i>29 femmes</i>
Bois et Placage de Loupola	-	
SICOFOR	600	
Total	5 012	<i>198 femmes + 99 salariés Autochtones</i>

Comparativement à l'année dernière, le nombre des salariés a globalement augmenté. En raison de l'interdiction des exportations, certaines entreprises ont été contraintes de développer les unités de transformation, ce qui a créé des nouveaux emplois dans l'industrie. D'autres entreprises sont confrontées aux problèmes d'approvisionnement en énergie pour accroître leur capacité de transformation.

On note:

- ❖ Une augmentation des effectifs au sein de la CIB, qui sont passés de 1310 l'année dernière à 1606 salariés, dont 106 femmes, repartis dans presque tous les secteurs de production.
- ❖ Une baisse d'effectifs de 70 salariés pour les deux sociétés IFO et Likouala Timber.
- ❖ Deux entreprises n'ont pas fourni leurs données. Dans ces cas, les chiffres de l'année précédente ont été utilisés pour estimer l'effectif du personnel.

Etat des concessions forestières au 30/10/2024

Entreprises	Superficie totale (ha)	Superficie aménagée (ha)	Certification
CIB Olam	2 080 530	2 080 530	FSC
IFO	1 218 080	1 218 080	FSC
Likouala Timber	325 000	325 000	OLB
Mokabi S.A	583 000	583 000	OLB
Thanry CONGO	461 200	461 200	OLB
Bois et Placage de Loupola	195 510	195 510	OLB (retiré)
SICOFOR	835 285	835 285	Non certifié
Total	5 698 605	5 698 605	

Au total, 5 698 635 ha de superficies attribuées aux 7 entreprises affiliées à UNICONGO. Toutes ayant aménagées leurs concessions.

- ❑ **3 206 800 ha de concessions forestières certifiées FSC,**
- ❑ **1 369 200 ha de concession certifiées OLB,**
- ❑ **92 530 ha de concessions mises en conservation pour la commercialisation des crédits carbone (UFE Pikounda nord).**

Au plan de la conformité, malgré les défis majeurs auxquels sont confrontées les sociétés forestières du nord du Congo, il est satisfaisant de constater qu'elles respectent en grande majorité la législation.

- Parmi les 7 adhérents, 2 sociétés sont certifiées FSC, une troisième est en voie de certification, et 4 entreprises sont certifiées OLB, bien que la certification de Thanry ait été retirée.
- Seule la société SICOFOR rencontre encore des difficultés dans la rédaction de son plan d'aménagement avant de pouvoir prétendre à la certification...

III. Activités réalisées

Chronogramme des activités de la Fédération

Périodes	Évènements	Objectifs
11/07/2024	Réunion Fédération Forêt	Redynamisation bureau de la Fédération et divers
15/07/2024	Rencontre avec Mr Fridolin Choula Expert COMIFAC	Identification des besoins afin de mieux relancer la phase IV
25/07/2024	Rencontre des Directeurs Généraux à Pokola	Examen des situations CITES, SCPFE&SGS , du Pdp bois et cas du Gasoil
26/07/2024	Atelier ITIE	Analyse de l'Exigence 6,1 sur les paiements environnementaux par les industries extractives et la soumission des rapports auprès de l'observateur indépendant

III. Activités réalisées

Chronogramme des activités de la Fédération

Périodes	Évènements	Objectifs
17/09/2024	Réunion de préparation CCM	Passer en revue les différentes présentations pour préparer le CCM
23/09/2024	Réunion Banque Mondiale/Secteur privé	Défis dans la transformation du bois au Congo, (contraintes réglementaires, financières et de gouvernance.)
24/09/2024	Réunion Banque Mondiale/Secteur privé	Evaluation et appui à la préparation et à l'élaboration de feuilles de route sur le financement du climat et les marchés du carbone du Bassin du Congo
25/09/2024	Session Technique du CCM19	Session Technique du CCM19

III. Activités réalisées

Chronogramme des activités de la Fédération

Périodes	Évènements	Objectifs
01/10/2024	Présentation de la nouvelle réglementation UE Zéro déforestation	Evaluer la préparation des opérateurs à sa mise en œuvre et identifier leurs besoins d'accompagnement.
02/10/2024	Atelier sur la vulgarisation du nouveau Règlement Européen sur la Déforestation (RDUE)	Sensibiliser les participants au (RDUE)
09/10/2024	Suivi des Jalons de la lettre d'intention du CAFI	Actualiser les fiches jalons 2019-2023, en impliquant des groupes de travail thématiques



Au terme des réunions, la Fédération a pris part aux rencontres ci-après:

- **APV-FLEGT:**

L'Accord de Partenariat Volontaire conclu entre le Congo et l'Union Européenne le 17 mai 2010 portant sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) a pour objectif d'améliorer la gouvernance forestière au Congo et de s'assurer que le bois et les produits bois du Congo remplissent les exigences réglementaires du pays.



Le dernier Comité Conjoint pour la mise en place de l'APV tenu le 25/09/2024 a permis de statuer sur l'état d'avancement du processus d'aménagement simplifié des concessions forestières ainsi que sur le déploiement du système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) et sur le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA) 2024. A la suite de cette session technique les experts ont formulé des recommandations qui seront examinées à la prochaine session de haut niveau prévue le 25 novembre 2024.

- **Processus ITIE:**

La Fédération a pris part à deux réunions du Comité National ITIE

- 1- Ouverture de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2024 du comité exécutif du conseil national de l'ITIE-Congo dont l'objectif était la validation et l'adoption des Termes de référence de l'Administrateur indépendant pour le rapport ITIE 2023.
- 2- Réunion sur l'examen de la note d'analyse sur la divulgation de l'impact environnemental et social des activités des industries minières et forestières en république du Congo.

Cette analyse a relevé les faiblesses suivantes:

- Absence de mobilisation des entreprises forestières dans la déclaration des dépenses environnementales;
- Absence de transparence dans les mécanismes de recouvrement et de transfert des taxes.



Processus CAFI:

La Fédération a pris part à deux ateliers CAFI axés sur l'évaluation des jalons prioritaires de 2019 à 2023 de la lettre d'intention et préparer une revue indépendante du partenariat entre CAFI et le Congo. Cette session a renforcé l'engagement collectif nécessaire pour atteindre les objectifs fixés pour 2025.

IV. Problèmes rencontrés

- **Blocage des convois au Cameroun** : Dossier en instance au Ministère de l'Economie Forestière, parce qu'il exige la renégociation des contrats passés entre le SCPFE et la SGS sur les prestations des contrôles au port de Douala. Les contrats individuels proposés par la SGS aux entreprises sont trop onéreux.
- **Difficultés de commercialiser les bois sous CITES dans le marché européen notamment la France**: Situation revue à plusieurs rencontres avec le Ministère de tutelle, les partenaires techniques (ATIBT) et les forestiers. Une démarche de redynamisation des instances CITES est en cours incluant l'élaboration d'un canevas de rédaction des ACNP (Avis de commerce non préjudiciable).
- **Arrêt des exportations des bois en grumes**: Mesure entrée en vigueur depuis l'an dernier. Le Congo n'a pas adhéré à la décision des pays de la sous region CEMAC qui ont opté de reporter cette mesure au 1er Janvier 2028. Malgré son état de souveraineté qu'il a voulu faire valoir, on a constaté l'octroi des autorisations exceptionnelles aux entreprises chinoises.

- **ATIBT:** l'ATIBT met en œuvre le projet d'Appui au Secteur Privé en République du Congo (ASP-Congo), avec le financement de la DUE Brazzaville. Ce projet vise à contribuer à une meilleure implication des entreprises du secteur forestier au travers de leur représentation professionnelle
- Le Président de la Fédération Forêt a pris part à l'assemblée générale d'Anvers en Belgique organisée par l'Association Technique International des Bois Tropicaux du 2 au 5/10/2024 sous le thème de l'innovation et la durabilité dans le secteur forestier tropical, particulièrement au travers de la mise en œuvre du Règlement Européen contre la Déforestation Importée et les mesures prises au niveau de la CITES. Les principaux points abordés sont:
 - ✓ Suivi des actions notamment dans le renforcement des capacités des entreprises forestières en matière de gestion forestière prévisionnelle des emplois et des compétences.
 - ✓ Problématique de la CITES et les enjeux pour le bois tropical:
 - ✓ Elaboration des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et le processus d'Inscription d'une espèce à la CITES.
 - ✓ Règlement des bois de l'union européenne (RDUE) et ses implications.
 - ✓ Avenir des plans d'aménagement et investissement dans la sylviculture;
 - ✓ Actions de plaidoyer et de représentation de l'ATIBT au Congo et au Cameroun;
 - ✓ Lancement du projet ASPMIB en république du Congo.

- **Mise en oeuvre du projet de Loi sur le Partage de Production:** Projet de Loi adopté par les parlementaires dans l'espoir d'accroître la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) national ; garantir de façon durable un prélèvement en forêt plus diversifié et plus élevé des essences forestières ; permettre une valorisation industrielle plus poussée. Notons qu'il faut observer un délai de trois ans pour convertir les contrats de concession en cours en contrat de Partage de Production, conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020.
- **Attente des textes d'application de la Loi 33-2020 du 8 juillet 2020:**
Signature de la note de service n° 0551/MEF/CAB/CAAJ le 3/09/2024 actualisant le GTMA (groupe de travail multi-acteurs) dans le cadre de l'élaboration des textes d'application du code forestier. La 1ère session de cette année est convoquée pour le 20/11/2024 avec 10 projets d'arrêtés à examiner.



IV. Perspectives

01

Nécessité impérieuse de solder le différend SCPFE-SGS sur la révision du contrat avec l'intervention de la Ministre ou de son Cabinet

02

Nécessité d'appuyer l'administration pour le renforcement des capacités techniques et scientifiques du dispositif national CITES et des capacités d'influence du Congo dans la prise des décisions CITES

03

Renforcer la cohésion des Directeurs Généraux des sociétés forestières affiliées pour une prise de position commune facilitant le règlement de certains sujets ponctuels

04

Voir avec le Gouvernement la possibilité de régler l'épineux problème du carburant



MERCI POUR VOTRE ATTENTION